



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 20 décembre 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

**D - 20100735**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40) , Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40) , Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 17h50) , Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOËL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

## ***Tarifs des repas servis dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Bordeaux. Année 2011.***

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé de mettre en oeuvre une nouvelle grille des tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires (cf. tableau annexé).

Cette nouvelle grille tarifaire répond à un objectif d'équité et d'objectivité. A cet effet, les tarifs nouveaux se réfèrent au coût de facturation moyen d'un repas à la Ville par le SIVU (4,41 € en 2011), retenu pour le tarif maximum. Les autres tarifs sont calculés en fonction du niveau de revenu selon la méthode du quotient familial appliquée par la Caisse d'Allocations Familiales et sont ainsi rendus plus lisibles et cohérents pour les familles.

La nouvelle grille tarifaire est par ailleurs plus équitable et plus sociale. Le tarif minimum est maintenu à un niveau très modique (0,45 €), une réduction du coût des repas intervient en direction des tranches intermédiaires (T5 – T6 – T7), tandis que les tarifs supérieurs sont adaptés aux capacités contributives des familles les plus aisées. Deux nouvelles tranches (T0 et T1) sont ainsi créées afin d'appréhender plus finement les revenus des familles.

Ces considérations de justice, d'équité et de bonne gestion permettent de fixer le niveau de participation de la Ville, qui contribue actuellement pour plus de 5 millions d'Euros au financement de la restauration et continuera de subventionner les repas de chaque enfant.

En effet, les différents tarifs appliqués ne prendront en fait que partiellement en compte le coût de revient global de prise en charge d'un enfant pendant l'interclasse. Au coût des repas livrés à l'école doivent s'ajouter les dépenses de personnel de service, d'entretien des locaux, de surveillance et d'interclasse. C'est ainsi que le coût global par prestation repas est d'environ 7,40 € en 2010.

Comme c'est le cas actuellement, l'absence de présentation des pièces justificatives de revenus entraînera l'application du tarif enfant le plus élevé.

Par ailleurs, le tarif des repas consommés par les forains, à l'occasion des foires de printemps et d'automne, sera calculé en fonction des revenus dans les mêmes conditions que les familles bordelaises puisque leur lieu de résidence pendant ces manifestations est Bordeaux.

Enfin, comme actuellement lorsque un organisme à caractère social se substitue à la famille pour le paiement des repas, ceux-ci seront facturés au tarif T0 (enfant résidant à Bordeaux) et tarif T11 (enfant résidant hors Bordeaux).

Le tarif appliqué aux enfants avec PAI et dont le repas est fourni par la famille pourra faire l'objet d'une modification si nécessaire en fonction des situations particulières rencontrées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de permettre l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et procéder à l'encaissement des sommes dues selon cette nouvelle grille de tarifs.

*Rapport modifié pour les enfants bénéficiant d'un PAI*  
**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Brigitte COLLET**  
Adjoint au Maire

Annexe

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS APPLIQUES A LA RESTAURATION SCOLAIRE (en fonction du quotient familial) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2011			
Quotient familial	Code Tarif 2011	Tarif 2010	Tarifs proposés au 1 <sup>er</sup> /01/2011
> à 1500	T0	3,31 €	4,41 €
De 1201 à 1500	T1	3,31 €	3,88 €
De 901 à 1200	T2	3,31 €	3,36 €
De 581 à 900	T3	2,84 €	2,88 €
De 346 à 580	T4	2,36 €	2,40 €
De 256 à 345	T5	1,96 €	1,79 €
De 186 à 255	T6	1,61 €	1,30 €
De 146 à 185	T7	1,28 €	1,02 €
De 0 à 145	T8	0,44 €	0,45 €
Enfants résidants hors Bordeaux	T11	5,27 €	5,35 €
Enfants résidants hors Bordeaux scolarisés dans des classes spécialisées (CLIS, CLIN, CHAM, classe internationale)		5,27 €	Selon QF
Enseignants, Psychologues, Orthophonistes, ...	T12	4,43 €	4,50 €
Assistants de langue, emplois et auxiliaires de vie scolaire, assistants d'éducation,	T8	0,44 €	0,45 €
Enfants avec PAI dont le repas est fourni par la famille	T13	1,96 €	1,00 € maximum
Séjour Classes Vertes du Lac : (4 à 6 jours par an)			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants non inscrits habituellement à la restauration scolaire.</li> </ul>	T4	1,96€	2,40 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents accompagnateurs.</li> </ul>	T4	1,96 €	2,40 €
Fréquentation exceptionnelle (enfants non inscrits)	T0	3,31 €	4,41 €
Tiers adultes	T14		7,40 €